

Cohérence globale des démarches qualité/environnement de l'amont agricole

JUIN 2008

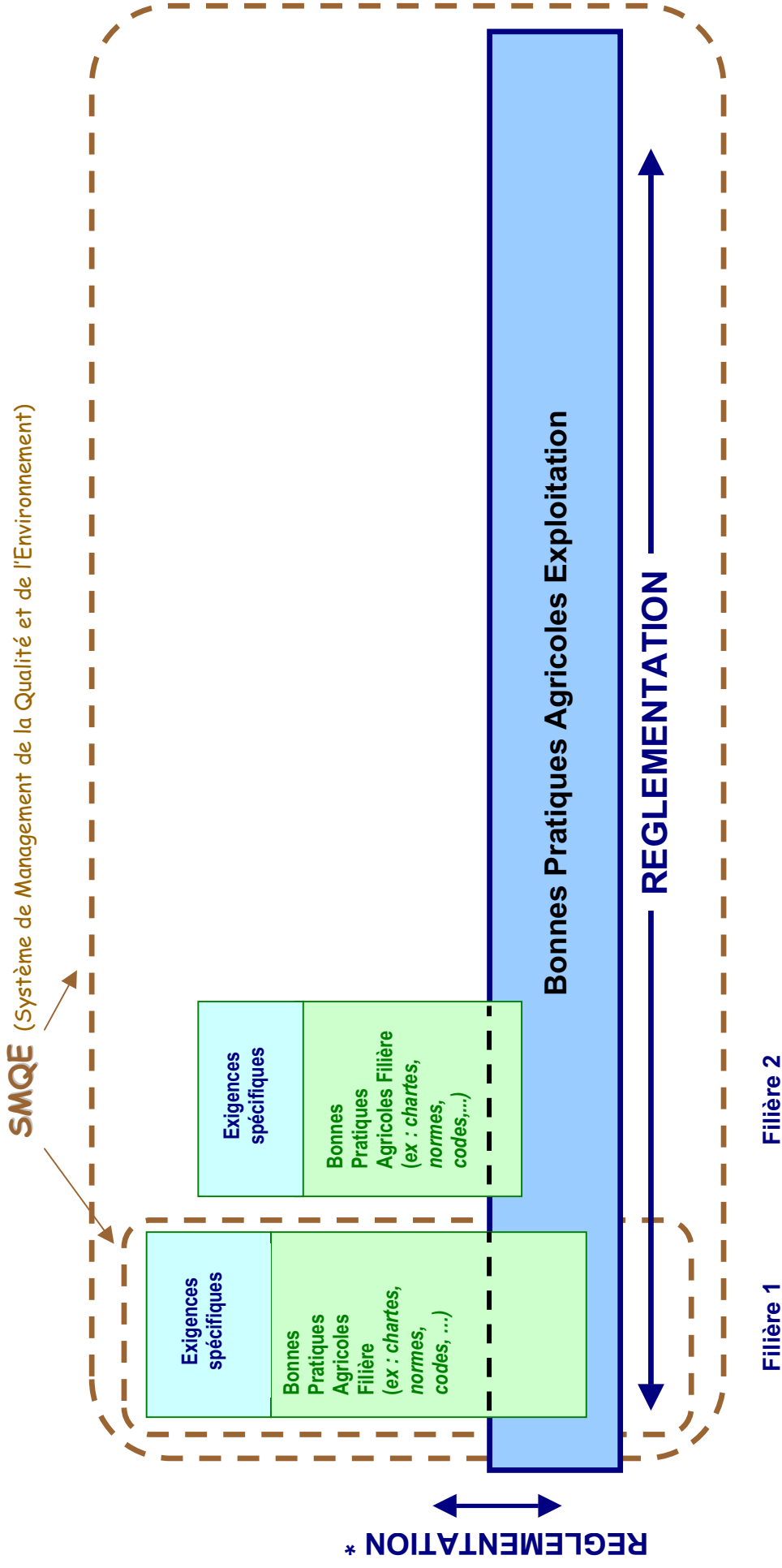


Sommaire

1. Principaux types de démarches qualité /environnement sur une exploitation agricole type.....	3
2. Quelles articulations possibles entre les démarches ?	5
2.1 - Articulation des référentiels	5
2.2 - Articulation des dispositifs de surveillance externe :	8
2.3 - Avantages pour le producteur de ces différents types d'articulation	9
3. Quel scénario pour demain ? Nos propositions	10

1. Principaux types de démarches qualité et / ou environnement sur une exploitation agricole

Le schéma ci-dessous présente les catégories de démarches s'appliquant aujourd'hui à une exploitation agricole théorique.



* Les Guides de Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) sont des outils pour l'application de la réglementation de la sécurité sanitaire des aliments.

2. Quelles articulations possibles entre les démarches ?

En vue de simplifier les interventions au niveau de l'exploitation, l'articulation des démarches qualité / environnement peut se faire :

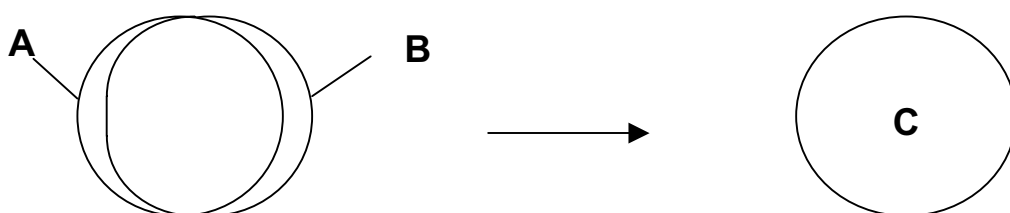
- soit au moyen d'une meilleure cohérence entre les référentiels, mis en œuvre principalement par les porteurs de démarches,

soit au moyen d'une meilleure cohérence entre les dispositifs de surveillance (contrôles et audits), mis en œuvre par les porteurs de démarches en relation avec les organismes de surveillance.

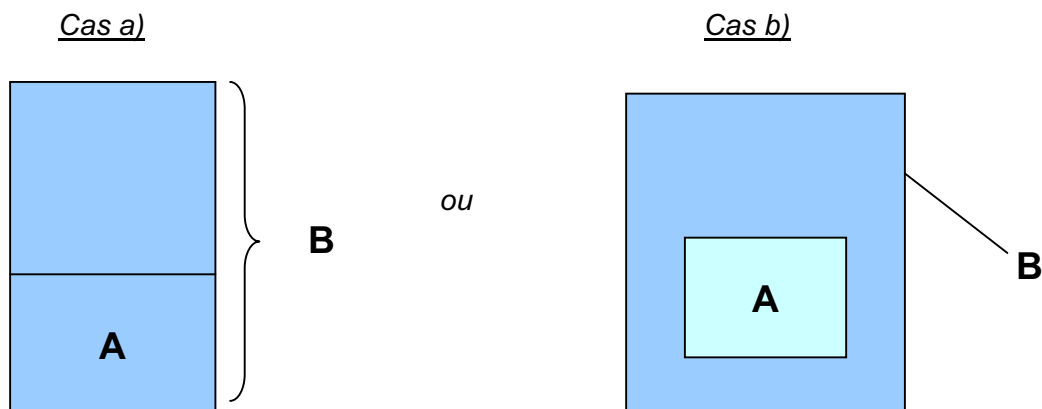
On distingue schématiquement les deux types d'articulation suivants :

2.1 - Articulation des référentiels

Fusion : les référentiels A et B fusionnent en une seule démarche C



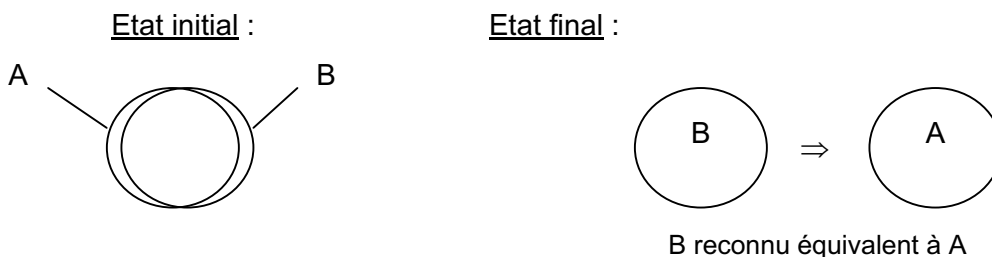
Inclusion : le référentiel A est inclus dans le référentiel B



☞ Exemples d'inclusion :

- une charte filière « A » (ex : charte céréales Arvalis-IRTAC) utilisée comme socle d'une CCP « B ». Dans ce cas, la CCP « B » inclut la charte « A » pour la partie exigences implicites (cas a).
- la charte des bonnes pratiques d'élevage (A) peut être incluse dans le contrat d'engagements réciproques du système de management « Agri Confiance » (B) (cas b).

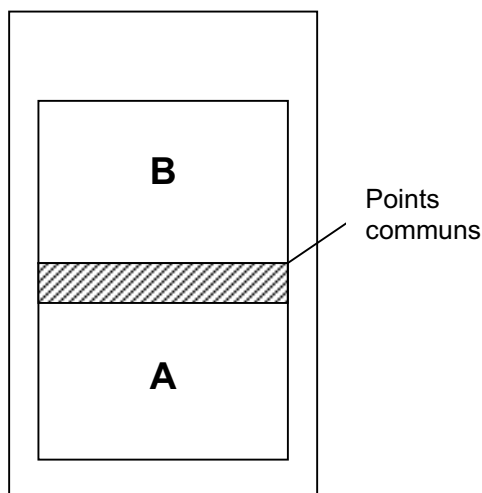
Reconnaissance (réciproque ou non) : le référentiel A est très proche du référentiel B. Après étude, il est admis que le référentiel B couvre le référentiel A, ou l'inverse, ou qu'il y a une similitude reconnue par les deux démarches. Ce point est souvent associé à l'analyse des systèmes d'audit : l'adhésion à la démarche B permet d'être reconnu comme satisfaisant à la démarche A. La différence avec la fusion réside dans le fait que les deux référentiels perdurent.



☞ Exemple de reconnaissance :

- Mc Donald's France reconnaît la Charte blé tendre ARVALIS – IRTAC pour sa démarche « farine pain », aux cotés de son propre référentiel.

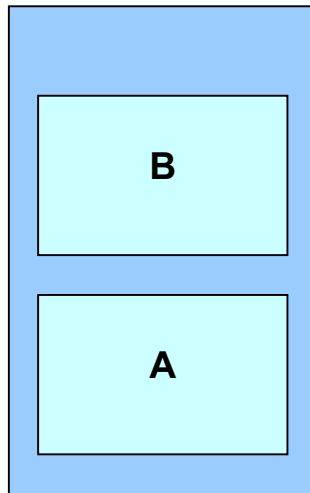
Distinction : deux référentiels A et B ayant quelques engagements en commun sont mis en œuvre de manière complémentaire, concomitante ou non, sur l'exploitation.



☞ Exemple de distinction (par produits ou type de démarches) :

- Agriculture Raisonnée et Label Rouge melon

Différence : deux démarches totalement différentes, n'ont aucun élément commun, mais s'appliquent sur une même exploitation (voire une même production), elles sont mises en œuvre de manière concomitante ou non.



☞ Exemples de différences (par produits ou type de démarches) :

- NF V25-111 (production) vs NF V25-112 (mise en marché), pour la pomme de terre
- démarche en bovins / démarche en fruits et légumes

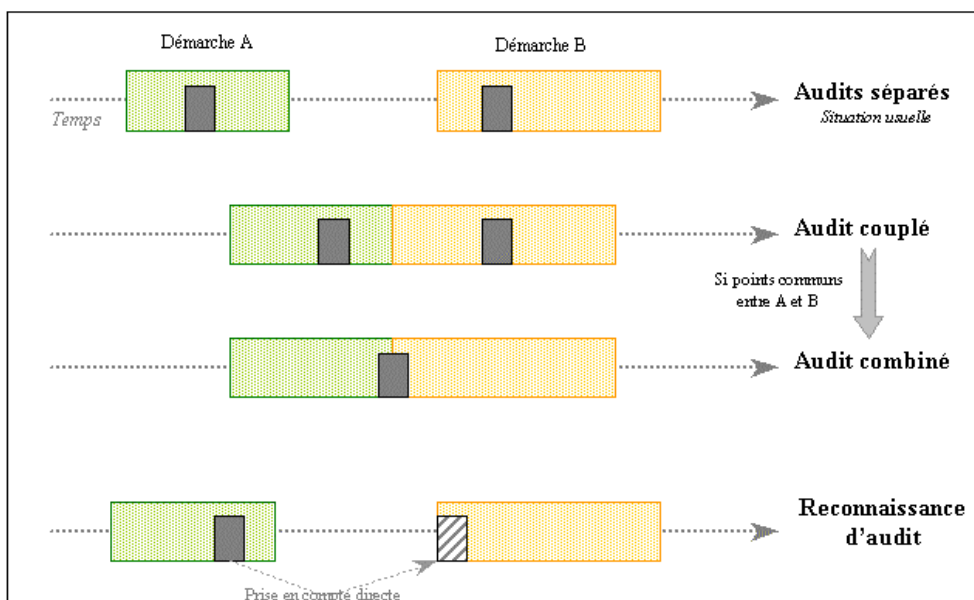
Dans ces deux cas, 2 référentiels dont le champ d'application est différent peuvent être présents dans une exploitation.

2.2 - Articulation des dispositifs de surveillance externe :

- **audits séparés** : un ou plusieurs organismes réalisent, à des instants différents, autant d'audits qu'il y a de démarches sur l'exploitation.
- **audits couplés** : l'organisme de surveillance réalise, lors d'une intervention unique mais d'une façon indépendante, les contrôles des 2 démarches, que les référentiels aient ou non des points communs. On évite ainsi une intervention supplémentaire.
- **audits combinés** : l'organisme de surveillance réalise simultanément les contrôles des deux démarches en auditant une seule fois les points communs. On évite ainsi une intervention et on supprime les redondances de contrôles entre démarches.
- **reconnaissance d'audits** : l'organisme de surveillance effectue le contrôle d'une démarche en prenant en compte le résultat de contrôles antérieurs d'autres démarches, dès lors que des points communs ont été identifiés. On supprime les redondances de points de contrôle entre démarches. La reconnaissance peut être partielle ou totale.
- **audit unique** : l'organisme de surveillance ne réalise qu'un seul audit sur l'exploitation pour 2 démarches qui ont fusionné ou pour lesquelles une reconnaissance (réciproque ou non) est assurée.

Source : Répertoire terminologique du projet ADAR « Optimisation de l'articulation des démarches qualité et environnementales » - 2005, pour les audits couplés, combinés et les reconnaissances d'audits.

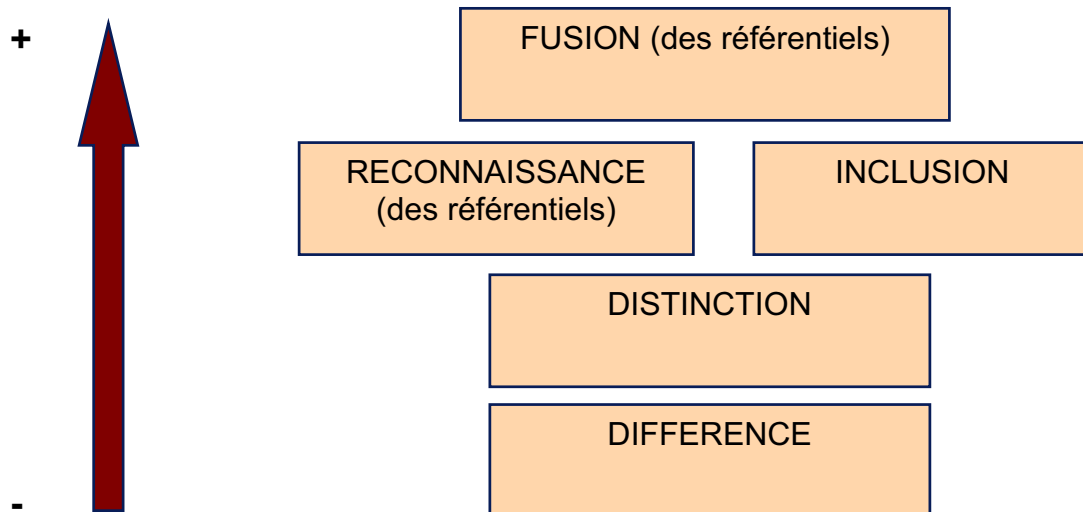
Schéma 2 – Solutions types d'articulation : exemple pour 2 démarches. (Projet ADAR, 2005)



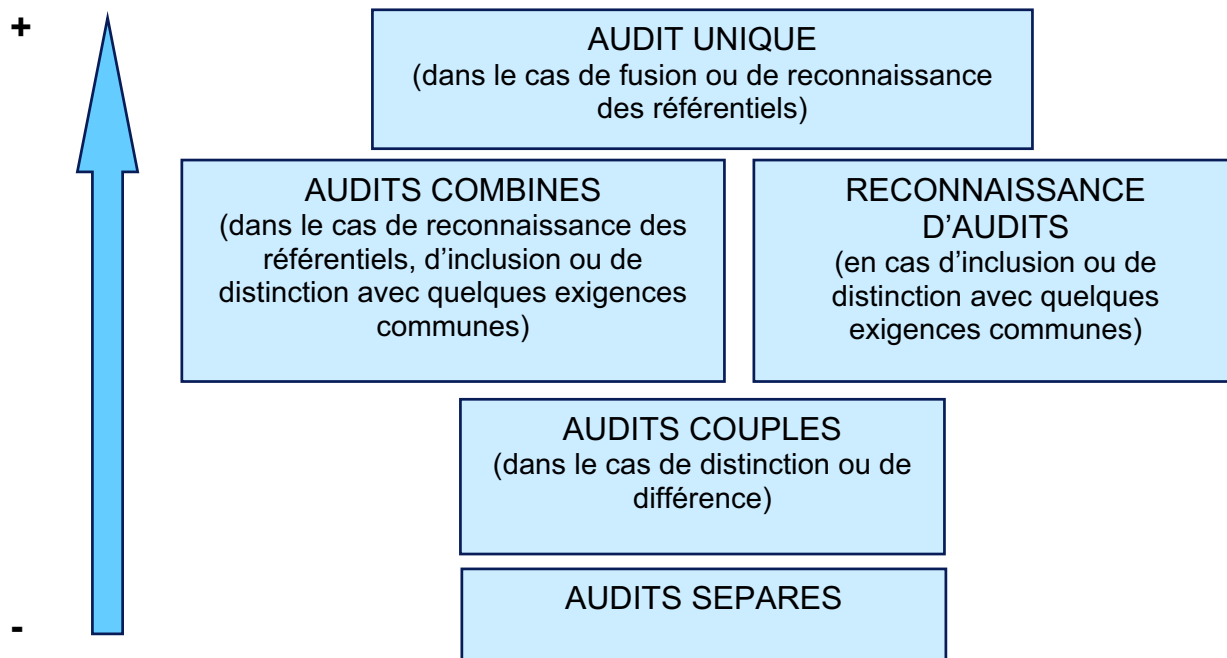
2.3 - Avantages pour le producteur de ces différents types d'articulation

L'avantage (en temps, charges administratives et coût des contrôles), pour les agriculteurs, de ces différents types d'articulation est bien entendu très variable d'un cas à l'autre. Les schémas ci-dessous montrent l'intérêt graduel des articulations.

A. Articulation des référentiels



B. Articulation des dispositifs de surveillance externe



NB : Il existe bien entendu un lien entre l'articulation des référentiels et l'articulation des dispositifs de surveillance mais il ne faut pas pour autant superposer les deux schémas.

3. Quel scénario pour demain ? Nos propositions

Les recommandations qui vont suivre rendent compte des évolutions possibles des principales démarches qualité et/ou environnement sur une exploitation agricole.

Elles ont été formulées en tenant compte des 4 principaux objectifs qui doivent guider ces évolutions :

- 1- Eviter les duplications
- 2- Rechercher les équivalences et les passerelles d'une démarche à l'autre
- 3- Mettre en évidence les tronc communs entre les différentes démarches
- 4- Penser « européen » et « mondial » (face à l'initiative américaine de créer des normes internationales pour la production agricole)

Au niveau national, cinq objectifs sont fixés :

- 1- **Faire mieux connaître et reconnaître les démarches qualité et / ou environnement et leur complémentarité**, rechercher les équivalences et les passerelles entre démarches, mettre en évidence les tronc communs entre les démarches.
⇒ *Actions :*
 - *Diffusion du livrable 1,*
 - *Participation active de la plate-forme dans les différentes instances,*
 - *Organisation par la plate-forme d'une action de communication (exemple : un colloque, ...).*
- 2- **Montrer la capacité des démarches, ou de leurs combinaisons, à répondre aux attentes actuelles et à venir** (du marché, sociétales et réglementaires).
⇒ *Actions :*
 - *Poursuivre les échanges au sein de la plate-forme autour de ces attentes,*
 - *Faire reconnaître les démarches existantes dans le dispositif « HVE », en tant qu'outils adaptés et adaptables.*
- 3- **Rendre plus homogène la présentation des démarches de bonnes pratiques agricoles filières et veiller à leur cohérence.**
⇒ *Actions :*
 - *Construire un schéma de présentation homogène pour le développement de nouvelles démarches de bonnes pratiques agricoles,*
 - *Elaborer des fiches de présentation synthétiques entrant dans un cadre commun de communication.*
- 4- **Promouvoir l'intérêt de l'articulation des audits** (éviter les duplications) auprès des acteurs de la qualité et des contrôles.
⇒ *Actions :*
 - *Agir auprès des instances de la qualité (INAO, CNAR, ...) afin d'augmenter les possibilités d'articulation entre les différents audits (« les marges de manœuvre »)*
- 5- **Inciter à l'utilisation des bonnes pratiques agricoles dans les autres types de démarches** (inclusion).
⇒ *Actions :*
 - *Inciter à l'inclusion des bonnes pratiques agricoles dans les systèmes de management.*

Il est important que la plate-forme soit proactive à l'international, deux échelles ont été définies pour les objectifs :

- **à l'international** : assurer une veille sur les projets de bonnes pratiques agricoles et de normes développés au niveau international et veiller à leur bonne articulation avec les démarches existantes (exemple : suivi du projet de norme ISO 22006),

- au **niveau communautaire** :
 - être proactif dans les discussions dans le cadre du livre vert et des travaux du CEN,
 - travailler sur la reconnaissance bilatérale entre démarches de bonnes pratiques agricoles des différents Etats-Membres.